

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 37 (1945)
Heft: 1-2

Artikel: Le mouvement syndical international après la guerre
Autor: Bratschi, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384421>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

37^{me} année

Janvier/Février 1945

N° 1/2

Le mouvement syndical international après la guerre.

Par R. Bratschi, conseiller national,
président de l'Union syndicale suisse.

Le présent numéro est consacré au mouvement syndical international. *Le moment est venu où les organisations syndicales peuvent être appelées à jouer un rôle considérable dans le monde. Les syndicats libres sont l'une des grandes espérances de l'humanité souffrante. Ils auront une grande part à la réalisation de l'ordre nouveau qui doit assurer une paix durable.*

Aux temps tragiques où le fascisme et le national-socialisme marchaient de victoire en victoire, les syndicats n'ont jamais abandonné la lutte. Ils ont conservé leurs points d'appui en plein cœur du pays ennemi et les liens internationaux n'ont jamais été entièrement rompus.

Parmi les grandes organisations, le syndicalisme est certainement celle qui semble avoir le plus de chances, après la guerre, de grouper en une association libre les hommes des tendances politiques les plus diverses, les hommes de toutes races et de toutes confessions. Mais il faut, pour cela, que tous les adhérents à cette organisation se reconnaissent de principes démocratiques et que son activité soit l'expression d'une libre volonté.

Le développement des associations d'employeurs se heurte à certaines limites tracées par les différences qui séparent les régimes économiques des divers pays. Des obstacles analogues s'opposent aux rapports de nature religieuse et politique. Seuls les syndicats semblent avoir la possibilité de créer, dans un temps relativement court, une organisation mondiale.

Il est donc heureux que les *trade unions* britanniques aient tenté, en convoquant une Conférence syndicale mondiale, de renouer les liens rompus par la guerre. Cependant, il ne faut pas trop attendre de ce congrès et se convaincre que cette première tentative rencontrera de grandes difficultés.

Pourtant, les chances de succès ne sont pas défavorables. La Fédération syndicale internationale est pour ainsi dire l'une des seules organisations internationales de salariés qui ait pu poursuivre son activité pendant le conflit, encore que dans une mesure réduite. Parmi les organisations internationales, c'est celle qui a maintenu les relations les plus étendues. A côté de la F. S. I., quelques-unes des Internationales professionnelles ont accompli un travail précieux. Cette remarque vaut avant tout pour la Fédération internationale des ouvriers des transports (I. T. F.), qui groupe les cheminots, les marins, les ouvriers des transports et le personnel de l'aviation d'un grand nombre de pays.

Le mouvement syndical international qui doit être reconstitué après la guerre ne fera pas de différence entre amis et ennemis, entre belligérants et neutres. Il faut qu'il s'étende aussi rapidement que possible à tous les pays si l'on veut qu'il puisse contribuer efficacement à prévenir une nouvelle catastrophe. Le moyen d'y parvenir sera de rééduquer les peuples par la collaboration des travailleurs de tous les pays. Si cette méthode échoue, toute autre méthode est condamnée à l'insuccès.

Le fascisme et le national-socialisme ont tenté d'arriver à leurs fins en recourant à la force et à l'oppression. On sait à quels résultats ils ont abouti. La démocratie ne peut s'engager dans cette voie. Certes, elle a le devoir de punir sévèrement les coupables et de les mettre hors d'état de nuire. Mais, parallèlement, elle doit instituer une coopération raisonnable entre les peuples et entre les hommes, quelles que puissent être les frontières de demain.

Les propositions de Dumbarton Oaks prévoient la collaboration des peuples et de leurs gouvernements au sein d'une nouvelle Société des Nations. Cette coopération, nécessaire, ne rend pas superflue pour autant l'activité internationale du mouvement syndical. Au contraire, *une nouvelle ligue des peuples ne pourra agir efficacement que si elle peut compter sur l'appui d'une puissante organisation, libre envers l'Etat, le genre d'organisation que le syndicalisme incarne.*

Il faudra également que l'activité de la Société des Nations soit complétée par celle d'une organisation analogue au *Bureau international du Travail*. On constate que *la Charte de Dumbarton Oaks est silencieuse sur ce point*. Dans ce domaine, le mouvement syndical international a donc une grande tâche à remplir. Par l'intermédiaire des Centrales nationales, des Secrétariats professionnels internationaux, comme aussi en agissant directement auprès de la nouvelle Société des Nations, il doit faire en sorte que le Bureau international du Travail puisse poursuivre efficacement son activité. Une organisation raisonnable de l'économie et l'accroissement de la justice qui en résultera figurent parmi les conditions essen-

tielles de la paix. C'est à ce but que vise le syndicalisme. Mais son action doit être complétée par celle d'un organe au sein duquel les gouvernements soient représentés: le Bureau international du Travail.

La F. S. I. étudie actuellement la forme d'organisation la plus propre à lui permettre d'étendre autant que possible son activité et d'exercer une large influence. Il faut encore surmonter maintes difficultés. La situation varie fortement d'un pays à l'autre. Il suffit de songer aux Etats-Unis, d'une part, et à l'U. R. S. S., de l'autre. Et pourtant il faut trouver une forme d'organisation qui puisse englober les associations de ces deux grands pays si l'on veut que la F. S. I. devienne une organisation d'importance mondiale.

La collaboration entre la F. S. I. et les Internationales professionnelles soulève un autre problème. Jusqu'à maintenant, la structure de la F. S. I. a reposé sur les Centrales nationales. Elle pourrait éventuellement s'appuyer sur les Secrétariats professionnels, à la condition qu'ils soient solidement organisés. Ce n'est guère le cas que pour quelques-uns d'entre eux, pour l'I. T. F. notamment. Cette internationale, par la nature même des professions qu'elle groupe, a des tâches de portée internationale à remplir, tant en matière de transports que de politique sociale. Si elle ne veut pas renoncer à sa raison d'être, l'I. T. F. ne peut se dérober à ces tâches.

Mais les autres Internationales professionnelles n'étant pas, et de loin, aussi bien organisées que l'I. T. F., elles ne peuvent pas être l'armature de la F. S. I.; ce rôle doit rester dévolu aux Centrales nationales. Mais il faut pour cela que toutes les Centrales nationales puissent être considérées comme représentatives. A cet effet, dans chaque pays, les organisations professionnelles doivent collaborer loyalement avec la Centrale nationale. C'est la condition même d'une activité efficace du syndicalisme international.

Nous espérons que la Conférence mondiale de Londres ouvrira de nouvelles possibilités. On ne saurait en attendre davantage pour le moment. Un congrès proprement dit, dont les résolutions engagent les organisations et capable d'aborder des tâches concrètes, ne pourra être convoqué que plus tard.

L'Union syndicale suisse sera représentée à Londres. Il est évident que nos délégués sauront observer la réserve nécessaire. La petitesse de notre pays et de notre organisation, et notamment la position particulière de notre pays, nous imposent cette réserve. Nous devons nous garder de nous attribuer trop d'importance dans les discussions internationales et nous souvenir que nos sacrifices sont infimes par rapport aux souffrances des autres pays.

Mais, d'autre part, notre neutralité, le fait que la guerre n'a pas interrompu le fonctionnement de notre démocratie, la structure de notre pays nous donnent le droit et nous font un devoir de collaborer, sur le plan international également, partout où cette coopération est désirée, mais en nous gar-

dant bien d'éveiller jamais l'impression que nous voulons nous imposer.

De même que la Suisse doit jouer le rôle d'intermédiaire et offrir ses bons services, de même nos organisations doivent aider, tant au sein de la F. S. I. que des Internationales professionnelles, à aplanir les divergences et à contribuer par ce qu'elles ont de meilleur à l'avènement d'un monde nouveau. Notre apport sera peut-être modeste, mais il ne sera pas sans valeur. Si l'on veut reconstituer un mouvement syndical international capable de servir l'humanité, la voix des petits Etats doit être entendue.

L'Union syndicale suisse et le programme d'après-guerre de la Fédération syndicale internationale.

Le lecteur trouvera plus loin le programme relatif à la *réorganisation de la Fédération syndicale internationale et aux revendications sociales et économiques du mouvement syndical international pour l'après-guerre* établi par le Conseil syndical international provisoire. Ce programme sera soumis à la Conférence syndicale mondiale qui se réunira à Londres en février.

Ces propositions ont nécessité de longues études préparatoires et les Centrales nationales ont été invitées à présenter leurs observations et suggestions. Le 24 janvier 1944, le Comité de l'Union syndicale suisse communiquait à la F. S. I. qu'il reconnaissait la nécessité d'une réorganisation du mouvement syndical international et qu'il se ralliait à l'initiative prise à cet effet. Il ajoutait que l'Union syndicale suisse considérait ce projet comme une « base de discussion » acceptable pour le Congrès syndical mondial. Le comité précisait qu'il fallait faire en sorte que « les mouvements syndicaux des divers pays restent en mesure de se développer d'une manière conforme à leurs possibilités et à leurs besoins ».

Après avoir pris connaissance de la rédaction définitive des revendications sociales et économiques de la F. S. I., le Comité de l'Union syndicale suisse tint à confirmer, dans une lettre adressée à la F. S. I. le 20 novembre 1944, cette manière de voir et les raisons qui la dictaient.

Le comité attire tout d'abord l'attention sur la contradiction qui semble exister entre le rapport de la *Commission I* sur la *réorganisation de la F. S. I.* et celui de la *Commission II* sur les *revendications sociales et économiques*. Au début de son rapport, au chapitre « Reconstitution des organisations syndicales internationales », la Commission I constate, avec une réconfortante netteté,